

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Sur convocation du 29 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : BLANC Lydie, BOYELDIEU Yannick, BRUNETEAU Pascal, CALVEZ Sylvain, DELVALLEZ Virginie, DUNOGUES Serge, FALLAT Olivier, GASNIERE Eliane, MAINARD Elodie, NADAUD Alexandra, NERFIE Laurent, PEYRELADE Marc, RIFFAUD Evelyne, TORDJEMAN Stéphane

Début de la Séance : 18 H 45.

Nommé secrétaire de Séance : Monsieur Laurent NERFIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Ludovic DAVIAUD.

1 - COMPOSITION DES COMMISSIONS

Madame le Maire propose la formation des commissions communales qui seront basées sur les délégations faites aux adjoints et demande les candidatures aux diverses commissions.

- Commissions bâtiments communaux, terrains communaux, cimetière, matériel communal : Pascal BRUNETEAU, Serge DUNOGUES, Marc PEYRELADE, Eliane GASNIERE, Evelyne RIFFAUD, Yannick BOYELDIEU, Laurent NERFIE.
- Commissions voirie, assainissement, urbanisme : Sylvain CALVEZ, Alexandra NADAUD, Laurent NERFIE, Serge DUNOGUES.
- Commissions vie scolaire, relations associations, loisirs, animations, communication : Marc PEYRELADE, Alexandra NADAUD, Virginie DELVALLEZ, Eliane GASNIERE, Elodie MAINARD, Evelyne RIFFAUD et Yannick BOYELDIEU
- Commissions des finances : Lydie BLANC, Yannick BOYELDIEU, Pascal BRUNETEAU, Sylvain CALVEZ, DELVALLEZ Virginie, DUNOGUES Serge, FALLAT Olivier, GASNIERE Eliane, MAINARD Elodie, NADAUD Alexandra, NERFIE Laurent, PEYRELADE Marc, RIFFAUD Evelyne, TORDJEMAN Stéphane
- Commissions appel d'offres : Lydie BLANC, Sylvain CALVEZ, Pascal BRUNETEAU, Yannick BOYELDIEU, Evelyne RIFFAUD, Eliane GASNIERE.

2 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE (PRECISIONS SUR CERTAINES DELEGATIONS)

Cette délibération vient en complément de la délibération prise en Conseil municipal le 27/05/2020 et reçue en Sous-Préfecture le 29/05/2020, elle vient apporter des précisions sur certaines délégations de pouvoir au maire notamment la délégation de pouvoir n°3 : le recours à l'emprunt fera l'objet d'une délégation spécifique du Conseil Municipal ; et la délégation de pouvoir n°4 : mais aussi prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon un procédure formalisée, les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. La signature des marchés formalisés et leurs avenants supérieurs à 5% du contrat initial pourra intervenir auprès autorisation expresse du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ses précisions.

3 - DESIGNATION DE FONCTION AUX ADJOINTS

Madame le Maire propose conformément notamment à l'article L.2122-18 du CGCT de fixer des délégations de fonctions aux adjoints

Monsieur Sylvain CALVEZ Premier adjoint, reçoit des délégations de fonctions pour les attributions suivantes : finances-voirie – assainissement et urbanisme.

Monsieur Pascal BRUNETEAU deuxième adjoint, reçoit des délégations de fonctions pour les attributions suivantes : bâtiments et terrains communaux, cimetière, matériel communal.

Madame Marc PEYRELADE Troisième adjoint, reçoit des délégations de fonctions pour les attributions suivantes : relations associations, loisirs, animation et communication.

Il est précisé que Madame le Maire validera l'attribution de ces délégations par arrêtés municipaux dont copies seront adressées à la Préfecture et à la Trésorerie.

4 - ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SIVOS

Le Conseil Municipal a désigné les délégués au SIVOS d'Angeac-Champagne, Salles d'Angles, Saint Fort Sur le Né comme suit :

- Délégués titulaires :
 - Madame Evelyne RIFFAUD
 - Madame Virginie DELVALLEZ
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Marc PEYRELADE

5 - VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27/05/2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 09/06/2020 portant délégation de fonctions et signature à Messieurs Sylvain CALVEZ Pascal BRUNETEAU et Marc PEYRELADE, adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3%, Considérant que pour une commune de 500 à 999.habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide, avec effet au 27/05/2020, date de leur élection.
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
 - * maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - * 1er adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - * 2ème adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - * 3ème adjoint : 10,7% % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT
Maire	40,3%	1 567,43 €
1 ^{er} Adjoint	10,7%	416,17 €
2 ^{ème} Adjoint	10,7%	416,17 €
3 ^{ème} Adjoint	10,7%	416,17%

6 - ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET ORGANISMES DONT LA COMMUNE EST MEMBRE

- CNAS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales il y a lieu de désigner un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a désigné Monsieur Stéphane TORDJEMAN comme représentant de la commune au sein du CNAS.

- Correspondant défense

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Sylvain CALVEZ comme correspondant défense.

- Désignation d'un délégué titulaire à l'ATD16, l'agence technique de la Charente

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNNE, Madame Virginie DELVALLEZ, comme son représentant titulaire à l'Agence.
- DESIGNNE, Madame Lydie BLANC, comme son représentant suppléant à l'Agence.

- Désignation d'un délégué titulaire et suppléant SDEG 16

Le Conseil Municipal a désigné les délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente comme suit :

- Délégué titulaire :
 - Madame Lydie BLANC
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Laurent NERFIE

- Désignation d'un délégué à la Fédération Départementale des Groupement de défense contre les organismes nuisibles de ma Charente

Le Conseil Municipal a désigné les délégués à la Fédération Départementales des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Charente comme suit :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Laurent NERFIE
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Marc PEYRELADE

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte chez le notaire du bien situé au 55 Rue Edouard Saboureau.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie a trouvé la personne qui avait déposé ses ordures au dépôt communal. Il s'agit d'un habitant de Genté. Il a eu une amende de 68€.

Clôture de la Séance : 19H 45

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.